



Lettre du Maire



Yann Dubosc

Maire de Bussy-Saint-Georges

PROMESSE TENUE ! LA MAJORITÉ MUNICIPALE BAISSE LES IMPÔTS POUR LA 2^{ÈME} FOIS DEPUIS 2014 !

Chères Buxangeorgiennes, Chers Buxangeorgiens,

Lors des élections municipales de 2020, l'équipe Vivre Bussy s'était engagée à procéder à la baisse des impôts au cours du mandat.

La crise de la COVID-19 et la crise de l'énergie, conséquence de l'invasion russe de l'Ukraine, fragilisent beaucoup les économies. Tout le monde s'en rend compte dans ses charges et dans la hausse du coût de la vie. Les collectivités territoriales doivent également absorber les mêmes dépenses qu'un foyer. A cela, dans le cas précis de Bussy-Saint-Georges, il faut ajouter la dette, qui grève notre budget depuis plus d'une dizaine d'années.

Lorsque la majorité actuelle a pris les affaires de la commune en main, en 2014, nous avons œuvré pour réduire les premiers postes de dépenses évidents. Toutefois, la dette demeurait presque aussi importante que le budget communal, ce qui rendait les marges de manœuvre en terme d'investissements quasi nulles.

Aussi, sur ces dernières années, le maintien des taux était nécessaire pour réduire la dette et reconstituer notre capacité d'autofinancement. Un choix qui s'est avéré heureux, alors que les taux d'emprunt remontent depuis l'été 2022 et que nous avons reconstitué une épargne qui nous permet de faire face aux investissements qui nous incombent pour le reste de la ville (le Sycomore).

Bussy-Saint-Georges n'a jamais cessé d'être une ville attractive, le cadre de vie est propice à la fondation d'un foyer, à la pratique des activités sportives et culturelles, au plaisir d'une ville à la campagne, à l'investissement immobilier également.

Nous disposons de réserves foncières adaptées au développement économique, pourvoyeur d'emplois et qui devient une nécessité, désormais que nos concitoyens recherchent une flexibilité dans leurs activités professionnelles.

Cette baisse d'impôts, la deuxième depuis que nous avons la responsabilité de la commune, **ne va pas sans efforts de la part de la mairie.** Parce que nos finances restent fragiles, nous devons demeurer attentifs aux moindres variations des charges. Toutefois, la hausse de l'inflation rendait impérieuse cette décision, beaucoup de communes pourraient d'ailleurs s'en inspirer.

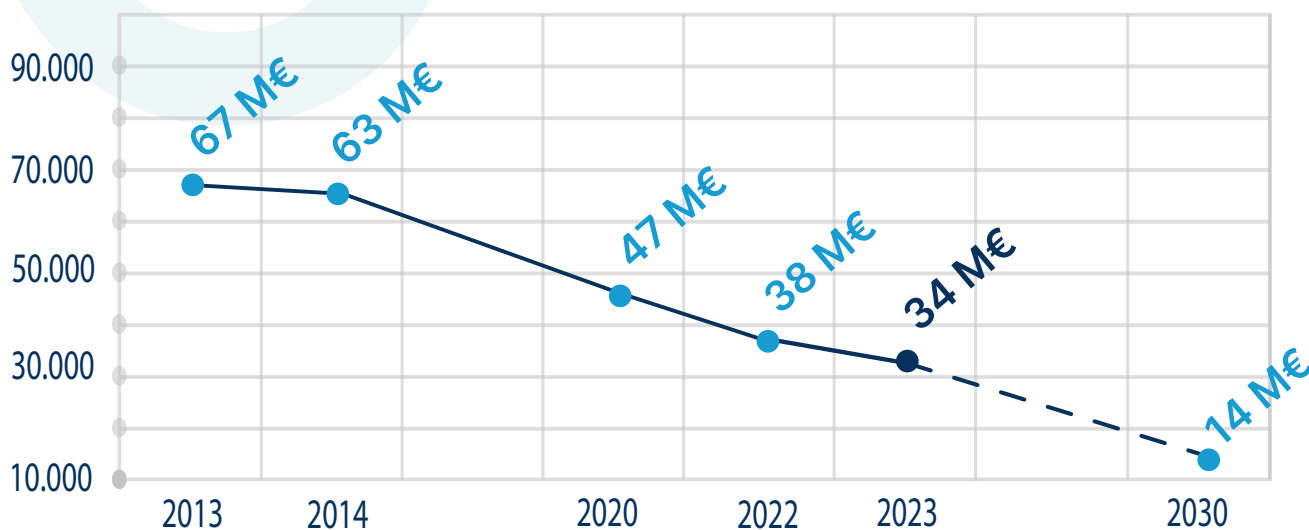
Dans les faits et les chiffres :

Nous parvenons à maintenir **la capacité de désendettement** en dessous de 10 ans, ce qui est le signe d'une excellente gestion, la bonne moyenne à atteindre est d'environ 8 ans.

Nous avons ainsi clôturé l'exercice 2022 avec une épargne brute positive de **9,1M€**, si l'on compare avec l'exercice 2015. La même épargne était de 12,57M€ mais les intérêts de la dette représentaient 1,46M€ contre 0,7M€ en 2022. La baisse durable de ces intérêts était une des conditions nécessaires à une nouvelle baisse de la fiscalité.

L'analyse simplifiée du budget de la ville présente une linéarité des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, la bonne gestion fournie par l'équipe municipale a ainsi permis de déjouer l'effet ciseau annoncé par les différents cabinets spécialisés en finances publiques. Les impôts (avec la disparition de la taxe d'habitation voulue par le Gouvernement) rapportent un peu moins de produits (de 30,2M€ en 2014 à 28,8M€ en 2022).

La masse salariale, qui représente plus de 40% des dépenses de fonctionnement, augmente sensiblement chaque année, à mesure que les besoins des Buxangeorgiens augmentent, mais reste bien en-deçà de l'héritage antérieur à 2014. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles sont conséquentes (20,8M€ en 2023).



Enfin, la dette, clé de la baisse de la fiscalité de la ville s'élevait à 44M€ en 2021 et à **38,4M€ en 2022**. Elle suit ainsi une courbe descendante jusqu'à une extinction totale en 2043, les intérêts vont décroissant également. En poursuivant notre saine gestion dans les années à venir, nous devrions ainsi à nouveau pouvoir proposer un assouplissement de la pression fiscale.

Ce qu'il faut retenir pour l'année 2023, c'est que la municipalité parvient progressivement, comme elle s'y était engagée, à identifier des dépenses incompressibles et des dépenses secondaires qui peuvent faire l'objet d'une correction, au point d'offrir **une baisse de 10 points du taux communal de l'imposition de la taxe foncière**. La poursuite et l'accentuation de cette dynamique efficiente restent les maîtres-mots de l'équipe municipale actuelle.

Bien sincèrement